



Face au COVID-19, le port du masque est
FORTEMENT RECOMMANDÉ
dans les transports en commun

ENSEMBLE, RESTONS PRUDENTS



AÉRONS
régulièrement
les espaces clos



LAVONS-NOUS
fréquemment
les mains



**PORTONS UN
MASQUE**
dans les lieux
de promiscuité
et les espaces clos



TESTONS-NOUS
dès les premiers
symptômes
et isolons-nous
immédiatement
en cas de positivité

Mesure sanitaires

En raison de la situation sanitaire dû à la COVID-19, Viabus a mis en place des mesures sanitaires à bord de ses autocars, en respect du décret 2020-663 du 31 mai 2020.



Dans la mesure du possible, nous recommandons à nos clients de respecter les **mesures de distanciation physique** à l'intérieur et à l'extérieur de nos autocars.

2



Le **port du masque est obligatoire dès 6 ans**. Des masques de secours sont également mis à la disposition des voyageurs en cas de problèmes lors du trajet ou en cas d'oubli.

1



La montée des voyageurs s'effectue par la porte avant et la descente par l'arrière, afin d'éviter les croisement dans le véhicule



Les toilettes sont fermées, sauf cas d'urgence. Des pauses sont effectuées régulièrement.



Les passagers doivent emporter leurs déchets à la fin du voyage.

3

Les conductrices et conducteurs sont munis de masque et ont à leur disposition des solutions de gel hydroalcoolique.



4



Viabus géolocalise ses véhicules via un système 100% français nommé Océan.

Nous pouvons ainsi intervenir rapidement en cas de problèmes.

6



Les passagers devront être **enregistrés sur une liste**. Cette dernière devra être validée et contrôlée par un responsable de groupe. En cas d'infection, la liste des passagers sera communiquée aux autorités sanitaires.

5

